

TALENTS & TERRITOIRE

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA RÉUNION

#10 | SEPTEMBRE 2015

PME ET RSE RENT' DAN ROND!



**COMMENT BIEN ACCUEILLIR
LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE
OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2016**



**L'ENTREPRISE LOCALE,
FORCE DE NOTRE ÉCONOMIE.**

Louer

- Une OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS * sociaux et privés.
- L'AIDE MOBILI-JEUNE® * : une AIDE GRATUITE jusqu'à 100 € par mois pour alléger le loyer des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus 100 % du SMIC.
- Des aides pour vous faciliter l'accès au logement :
 - L'AVANCE LOCA-PASS® *(financement du dépôt de garantie) et la GARANTIE LOCA-PASS® *,
 - La GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS®

Bouger

- L'AIDE MOBILI-PASS® * : une aide pour couvrir certaines dépenses liées à votre changement de logement :
 - une subvention pour les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un prestataire mobilité
 - un prêt pour les doubles charges de loyer, les frais d'agence...
- Le service CIL-PASS MOBILITE® * pour faciliter votre mobilité tant nationale qu'internationale. Nos partenaires mobilité assurent le suivi individuel et logistique de votre mutation professionnelle.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Acheter

- Le PRÊT ACCESSION * pour financer, à titre complémentaire, l'achat de votre résidence principale dans le neuf ou dans l'ancien sans travaux.

Rénover

- Le PRÊT TRAVAUX * pour financer, dans la résidence principale, des travaux d'amélioration (peinture, papiers peints...), d'adaptation du logement aux personnes handicapées ou des travaux de performance énergétique.
- Le PRÊT AGRANDISSEMENT * pour financer des travaux d'extension, dans la résidence principale (création d'une surface habitable d'au moins 14m²).

Être aidé

- Le service CIL-PASS ASSISTANCE® *, GRATUIT et CONFIDENTIEL : écoute, conseil et assistance en cas de difficultés liées au logement.
Des aides aux ménages en difficulté peuvent être mises en place, pour les locataires et les propriétaires.

* Aides soumises à conditions : nous consulter

www.cilgerepme.fr

CILGERE

CILGERE PME Réunion - Nathalie MELLON
4 ch. Rouania - Ligne Paradis - 97410 ST PIERRE

☎ 02 62 96 11 53

Siège social : 176 rue Montmartre 75077 Paris Cedex 2

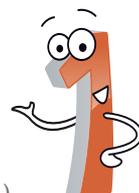
Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés

L'espace "Cécil Particulier"

accessible 24h/24 et 7j/7

Échanges simplifiés pour les salariés qui peuvent :

- ▶ saisir leurs demandes d'aides
- ▶ suivre leurs dossiers en temps réel
- ▶ effectuer des opérations courantes (changement de RIB...)



CILGERE
PME

Action Logement

OSONS L'ATTITUDE RÉUNION !



Aujourd'hui plus que jamais, dans cette période particulière où l'économie et la société réunionnaises cherchent un nouvel équilibre, nous nous retrouvons tous face à notre responsabilité partagée pour le territoire réunionnais. La baisse du pouvoir d'achat, le chômage, l'érosion de nos filières locales et de nos compétences, nous apparaissent comme des fléaux impossibles à surmonter. Et pourtant, nous pouvons nous poser la question de notre responsabilité.

Pour un entrepreneur qui a cru un jour et qui continue quotidiennement à croire en son activité, rien ne doit être une fatalité. À la CGPME Réunion, nous osons croire que les solutions sont à portée de main, c'est ce qui nous permet de mieux les inventer. Cette foi en notre capacité à agir sur notre environnement nous a conduit à concevoir et à développer la démarche SBA, qui met en valeur la responsabilité des acheteurs publics vis-à-vis de la protection et du développement des compétences locales.

Nous sommes convaincus que la responsabilité de chacun pour le territoire constitue la clé permettant aux entreprises et aux citoyens réunionnais de réaliser leur ambition.

Cette responsabilité sociétale porte en elle les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. À La Réunion, elle doit plus que jamais aussi porter la notion de solidarité. Solidarité vis-à-vis des produits locaux, des fournisseurs locaux, des métiers locaux. Cette solidarité peut se mesurer

pour un acheteur public à travers le SBA, mais elle doit aussi se mesurer au niveau de chaque consommateur qui fait le choix d'aider l'économie réunionnaise à travers ses achats. Elle se mesure enfin à travers les retombées positives de l'action des entreprises pour La Réunion en matière d'emploi, de formation, de préservation de l'environnement, de collaborations avec des fournisseurs locaux.

Pour ce numéro consacré à la RSE, nous souhaitons bien évidemment impliquer les TPE-PME dans les démarches vertueuses qui renforceront leur ancrage territorial et leur compétitivité. Nous souhaitons aussi et surtout éveiller les consciences sur le rôle que nous avons chacun à jouer dans le développement de notre île. Oser l'Attitude Réunion, c'est acheter local lorsque cela est possible, c'est donner sa chance aux savoir-faire locaux, c'est agir quotidiennement pour aider notre territoire, ses emplois et sa cohésion. C'est regarder plus haut que soi-même, c'est avoir une vision de territoire.

Je vous souhaite, chers entrepreneurs et partenaires, une excellente lecture de ce nouveau numéro de Talents & Territoire.

Oté La Réunion !

Dominique VIENNE

Talents et Territoire : Le magazine de la CGPME Réunion - 4, chemin Rouania, Ligne Paradis- 97410 Saint-Pierre

Directeur de la publication : Dominique VIENNE • **Rédacteur en chef** : Jérôme CALVET

Assistance technique et rédaction : les permanents de la CGPME - Julie ROBERT, Nazîha MOGALIA, Micheline GONTHIER, Nicolas CARO

Ont collaboré à ce numéro : Christophe FEING, Joël SORRES, Thierry LAMORLETTE, Thomas LAURENT, François MAS, Barbara MEUNIER, Patricia PAOLI, Sardar RAHIM KHAN, Jean-François TARDIF, Morgane TRAPU, Taina TROCHON

Crédits photos : Fotolia • **Régie publicitaire** : 0262964316 • **Imprimeur** : ICO • **Date de parution** : septembre 2015

Dépôt légal : Septembre 2015 - **ISSN** : 2257-6126.

Publication gratuite. Toute reproduction partielle ou intégrale d'articles est interdite.

ACTION COLLECTIVE POUR LES MÉTIERS DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE

Dans le cadre des actions menées par le service de la prévention des risques professionnels de la CGSS auprès des TPE (très petites entreprises), les métiers de la réparation automobile ont été ciblés dès 2013. L'objectif principal est de faire progresser la prévention des risques professionnels dans les garages.

Afin de définir des actions spécifiques permettant aux garagistes de maîtriser leurs risques, un état des lieux du niveau de prévention dans les garages était nécessaire. Pour cela, un questionnaire a été envoyé aux 440 entreprises de réparation automobile de La Réunion employant du personnel.

Nous avons eu un taux de retour de 40% et avons analysé tous les questionnaires reçus. Les entreprises éligibles à nos incitations financières se sont vues proposer une aide financière qui peut porter sur l'acquisition de matériel permettant d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des salariés, ainsi que sur les formations du personnel en lien avec la sécurité au travail. Les garagistes ayant déclaré ne pas avoir de Document Unique ou ne pas être à jour de leurs cotisations sociales ont été orientés vers la FNAA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile) et la Chambre des Métiers, afin qu'ils puissent être accompagnés dans leurs démarches d'éligibilité.



Les réponses nous ont permis de définir des niveaux de prévention portant sur des points prioritaires à mettre en œuvre. Trois « socles de prévention » ont ainsi été définis et validés par les partenaires sociaux de la CGSS : un « socle minimum obligatoire », un « socle niveau 1 », et un « socle niveau 2 ». Les établissements se situant aux deux socles supérieurs ont bénéficié d'une minoration de 15% à 25% de leurs cotisations AT/MP.

De nouvelles actions vont être mises en œuvre au cours des 2 prochaines années. Il s'agit notamment d'une campagne d'information sur le risque chimique, relayée par différents partenaires, dont la Chambre des Métiers et la FNAA.

Xavier Farel, ingénieur-conseil du service prévention.



POINTS DE VUE

06 ÉCHOS MÉTRO

- > Rapport d'activité 2014 de la CGPME : « TPE-PME, parlez d'une seule voix »
 - > La loi Macron promulguée : les points clés à retenir
 - > EN BREF...
 - Jeune Entreprise Innovante : une circulaire qui va faire mal
 - TPE-PME : aide à l'embauche de votre Premier salarié
 - > À CHACUN SON PACTE
- Le Président de la CGPME répond au Premier Ministre.

PAROLE AUX ADHÉRENTS

08 ILS NOUS ONT REJOINTS

09 FOCUS SYNDICAT

LE DOSSIER

12 DOSSIER : DÉMARCHE PME & RSE, RENT' DAN ROND !

14 COMMENT ET POURQUOI METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE RSE AU SEIN DE NOS TPE-PME ?

15 LES ENJEUX POUR L'ENTREPRISE

16 JEAN-FRANÇOIS TARDIF, DIRECTEUR COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CGPME RÉUNION

17 ACTEURS PUBLICS, COMMENT STIMULER LA RSE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

ENTREPRENDRE AU QUOTIDIEN

18 ACTU JURIDIQUE Évolution du régime de l'octroi de mer

20 LE SAVIEZ-VOUS ? La DSN obligatoire à compter du 1er janvier 2016

LA CGPME EN ACTION

21 NOS MANDATAIRES EN ACTION

22 BUSINESS BREAKFAST Une 3ème édition qui fait écho



REJOIGNEZ-NOUS !

La CGPME Réunion est une grande famille qui défend, représente et accompagne les entreprises locales.

Pour exister, influencer, progresser ENSEMBLE,
Rejoignez le réseau des TPE/PME.
Pensez CGPME !

Vos contacts pour adhérer : **Nicolas CARO, Julie ROBERT et Nazîha MOGALIA**
Tél. : 02 62 96 43 16
Mail : contact@cgpme-reunion.com

ECHOS METRO



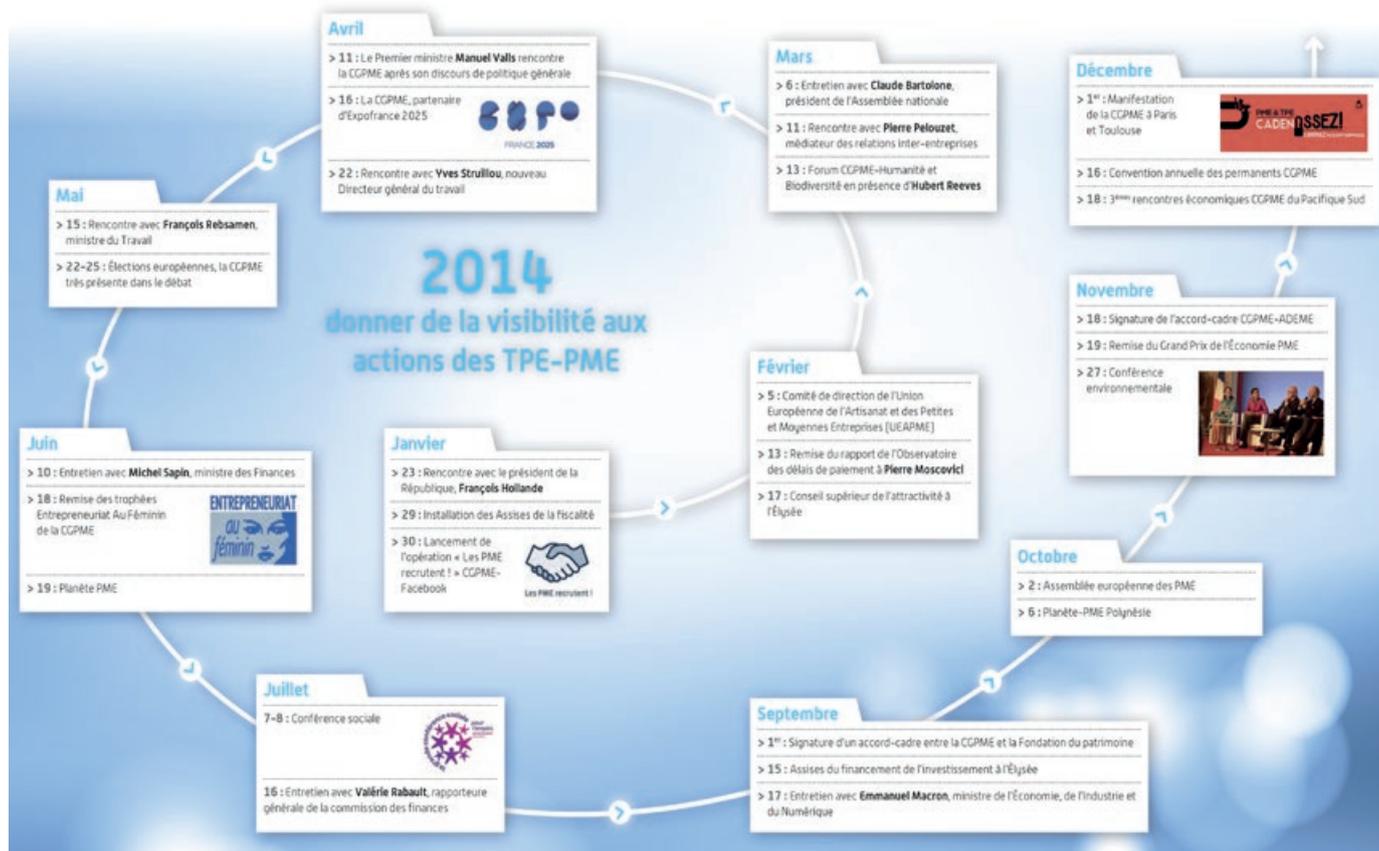
RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA CGPME : TPE-PME, PARLEZ D'UNE SEULE VOIX !

La CGPME a tenu le 1er juillet son assemblée générale confédérale. Le rapport annuel 2014 a été présenté et le budget validé.

Les faits marquants de l'année 2014 illustre de façon réelle et concrète l'engagement de la Confédération à défendre, protéger et représenter les TPE-PME françaises sur l'ensemble des thématiques clés du monde entrepreneurial [emploi/formation, développement durable, dialogue social, entrepreneuriat au féminin, représentativité....].

Prônant la transparence, la CGPME a rendu accessible à tous son rapport d'activité ainsi que son rapport développement durable pour l'année 2014.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cgpme.fr



LA LOI MACRON PROMULGUÉE : LES POINTS CLÉS À RETENIR

Au lendemain de sa validation par le Conseil Constitutionnel, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », a été publiée au Journal Officiel le vendredi 07 août 2015.

Ce que l'on peut retenir :

■ Épargne salariale et actionnariat salarié : simplification et souplesse des « attributions gratuites d'action » destinés à encourager l'intéressement et la participation dans les petites entreprises.

■ Prud'hommes : implication des procédures pour réduire les délais ; formation obligatoire et déontologie renforcée pour les conseillers.

- Travail le dimanche et la nuit :
 - 12 dimanches par an (au lieu de 5) sur autorisation du maire;
 - Possible toute l'année pour les zones touristiques internationales;
 - Compensation salariale obligatoire quelle que soit la taille de l'entreprise
 - Travail basé sur le volontariat.

Pas moins de 23 articles ont été retoqués par le Conseil Constitutionnel.

Parmi les dispositions censurées les plus importantes : le plafonnement des indemnités de licenciement dans les PME qui soulevait un problème d'égalité entre les PME et les grandes entreprises.

La disposition prévoyait le plafonnement des indemnités dans le cadre des licenciements sans

cause réelle et sérieuse, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de la taille de l'entreprise. La mesure, qui ne concernait que les sociétés de moins de 300 salariés, devait favoriser l'emploi et réduire les freins à l'embauche selon le gouvernement. Le Conseil Constitutionnel censure le critère de la taille de l'entreprise, utilisé par le gouvernement, et non celui de l'ancienneté du salarié.



EN BREF...

JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE : UNE CIRCULAIRE QUI VA FAIRE MAL

La circulaire du 22 juin 2015 est venue préciser les modalités d'exonération de cotisations patronales, d'assurances sociales et d'allocations familiales. Désormais, pour les entreprises bénéficiant du statut de Jeune Entreprise Innovante, seules les rémunérations des salariés consacrant au moins 50% de leur temps de travail aux projets de R&D ouvrent droit à l'allègement de charges. La mise en place d'un suivi mensuel du temps de travail dédié à l'activité R&D est donc devenue nécessaire.

TPE-PME : AIDE À L'EMBAUCHE DE VOTRE PREMIER SALARIÉ

Pendant un an (du 09 juin 2015 au 08 juin 2016), l'État aide financièrement les TPE à l'embauche de leur premier salarié (décret n°2015-806 du 03 juillet 2015).

Pour tout CDI ou CDD d'une durée minimale de 12 mois, une aide de 4 000 euros pourra être allouée à l'entreprise. En cas d'embauche à temps partiel, l'aide sera proratisée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la fiche descriptive de l'aide sur www.cgpme-reunion.com.

À CHACUN SON PACTE

Le Président de la CGPME répond au Premier Ministre. Extraits.

Le Premier Ministre, Manuel Valls, a confirmé dans Les Échos qu'au travers du Pacte de Responsabilité, «l'ampleur du soutien aux entreprises» ne sera pas remis en cause dans le Projet de Loi de Finances pour 2016. Cela mérite d'être salué mais pourquoi diable assortir cette phrase d'une simili menace sur le respect des engagements des entreprises ? Le Premier Ministre devrait pourtant savoir qu'un chef d'entreprise investit et embauche lorsque ses résultats d'une part et son carnet de commandes d'autre part, le lui permettent. Et en la matière les derniers chiffres de la croissance laissent planer un sérieux doute sur

l'avenir.

Alors tous les efforts ont-ils été faits pour favoriser le retour de la croissance, chacun a-t-il pris ses responsabilités ?

La réponse est non. Ce n'est pas la «maîtrise des dépenses publiques» qu'il faut ambitionner mais, disons le enfin, leur diminution. La promesse de 2012 n'était-elle pas de ramener à l'équilibre en 2017 le budget de la France ? Aujourd'hui l'engagement «timide» est de ne pas dépasser plus de 3% de déficit à la fin du mandat actuel. Ainsi, est-il normal que plus de 57% du PIB serve à financer la dépense publique ? Comment voulez-vous que le secteur marchand, créateur de richesses...et de recettes fiscales ne soit pas asphyxié par ce déséquilibre qui fait tristement de nous les champions d'Europe.



ILS NOUS ONT REJOINTS



“ J’adhère à la CGPME, en tant que cheffe d’entreprise réunionnaise, pour m’engager auprès de mes pairs car j’ai la conviction que l’Union fait la

Force.

La CGPME œuvre au quotidien en ce sens grâce au travail de ses commissions, à ses mandats dans les organismes paritaires, à son animation de réseau, et aux projets qu’elle a lancés comme la démarche SBA Réunion.

J’y crois, donc j’y participe! ”

Morgane TRAPU, RÉUNION PORTAGE

“ J’ai adhéré à la CGPME Réunion pour appartenir à une famille d’entrepreneurs. La CGPME me permet d’être informé, d’échanger et de partager en toute convivialité sur des sujets d’entreprises. ”

Thomas LAURENT, SOGEXIS



“ Le chef d’entreprise se trouve souvent isolé et démuné face aux changements socio- économiques auxquels il est confronté quotidiennement pour maintenir son activité.

J’ai choisi la CGPME pour son

implication et sa contribution à résoudre les problèmes que nous rencontrons. Je veux m’inscrire dans cette démarche, échanger avec mes pairs et défendre les intérêts de nos PME. ”

Patricia PAOLI, CAP FORMATION

“ Adhérer à la CGPME Réunion, c’est pour moi le meilleur moyen de rester informée sur les évolutions de ma spécialisation et pouvoir participer collectivement à la réussite de notre territoire. ”

Barbara MEUNIER, OBARIUM

“ Être chef de PME ou de TPE dans notre pays, et plus encore dans notre île, ce n’est pas seulement exercer un métier, c’est aussi affronter un maquis invraisemblable de contraintes, de réglementations, de normes... Dans ce contexte, il est essentiel de conforter et de soutenir l’action de la CGPME-Réunion. ”

François MAS, CFMAS

MAIS AUSSI

■ AURAR

■ ADEQUAT SOLUTIONS RH

■ AGECE

■ CHANGER D’AIR

■ TELCOM OI

FOCUS SYNDICAT

FRCA, JOËL SORRES

La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA) de La Réunion est un syndicat professionnel agricole ayant été créé en 1979 dans l'objectif principal de représenter ses adhérents (entreprises coopératives et filiales) sur le territoire réunionnais et celui de Mayotte dans différents domaines. Elle œuvre chaque jour pour la défense de ses membres de façon individuelle ou collective, les accompagne sur les dossiers de projets stratégiques et de financements.

La FRCA apporte à ses adhérents, des services en matière de communication, de mise aux normes environnementales, d'acquisition de matériels agricoles (CUMA), ou encore dans des plans de formations en faveur des administrateurs et des salariés.



Joël SORRES,
Président FRCA

3 GRANDES CATÉGORIES DE COOPÉRATIVES :

- Production animale (la SICALAIT ; la Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion (CPPR) ; la Société Coopérative des Aviculteurs de la Réunion (AVIPOLE) ; la SCA des Fermiers du Sud, la Coopérative des Producteurs de Petits Ruminants (OVICAP) ; la Coopérative des Producteurs de Lapins de la Réunion (CPLR) ; la Réunion Viandes (SICA REVIA) ; la SCA OVOCOOP ;...)

SAS Camp Pierrot, la SAS Couvée d'Or ; AVICOM ; Crête d'Or ; ...]

Chaque structure détient son unité de production et de commercialisation pour la mise en marché des produits transformés.

Pour démarquer les produits issus de notre agriculture à ceux d'importations, la FRCA a créé une association qui s'intitule : Association Produits Pays Réunion (APPR) dont les produits des membres sont reconnaissables car estampillés du logo en forme de cœur :

EN QUELQUES CHIFFRES :

- 70 entreprises coopératives et filiales ainsi que 118 CUMA
- 6000 agriculteurs qui participent à l'activité de ces entreprises dont 1500 en production
- + de 200K€ d'investissements réalisés
- + de 560K€ de chiffre d'affaires
- + de 3 255 emplois permanents

- Production végétale (9 coopératives de fruits et légumes, Chai de Cilaos, la Coopémiel, CAHEB, PROVANILLE, la Coopérative Bourbon Pointu ;...)

- L'Agro fourniture et de Services : la Coopérative du Nors-Est (CANE) ; la Coopérative des Aviron, le groupe URCOOPA, PET FoodRun, CTEEGI, la



“La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de La Réunion, qui œuvre chaque jour pour la défense de ses adhérents (plus de 70 entreprises coopératives et filiales) dont les valeurs communes se basent sur la solidarité et le mutualisme, a décidé de rejoindre le réseau de la CGPME dans l'objectif premier d'être plus forte et de démontrer son ancrage territorial sur les projets de développement.

Nous avons commencé nos travaux dès cette année dans le cadre du SBA sur la restauration collective et ambitionnons de nouveaux projets communs avec la CGPME.”

Patrick HOAREAU
Directeur Général de la FRCA



**AGIR
PLUS**

DES SOLUTIONS D'AVENIR QUI S'ADAPTENT À VOUS

Avec Agir Plus, EDF vous permet de faire des économies d'énergie, de temps et d'argent, tout en préservant l'environnement.

DES OFFRES ET DES CONSEILS POUR CHAQUE USAGE ET POUR CHAQUE CLIENT.

- **Clients particuliers** : pour le confort et la valorisation de votre logement
- **Professionnels et entreprises** : pour bénéficier d'un accompagnement au quotidien et d'une optimisation de vos process
- **Collectivités locales** : pour une démarche durable et une baisse des dépenses publiques

Procédé industriel

Éclairage

Éclairage public

Froid commercial

Réduction des apports
solaires



Chauffe-eau solaire

Climatisation tertiaire

Isolation thermique

Variation électronique
de vitesse

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

PME & RSE : RENT' DAN ROND !

RÉEL LEVIER DE CROISSANCE POUR LES TPE-PME RÉUNIONNAISES, LA DÉMARCHE RSE CONSTITUE ÉGALEMENT UN ENJEU FORT POUR LE TERRITOIRE. UN ENGAGEMENT, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE QUE NOUS AVONS BAPTISÉ L'ATTITUDE REUNION.



LES FONDEMENTS DE LA RSE

Après la révolution industrielle, une phase de développement soutenu des modèles socio-économiques libéraux nous a conduit à l'économie que nous connaissons aujourd'hui : une économie d'échanges de biens et de services globalisée, ouverte à la compétition, arborant des pôles de production de masse pour répondre à une demande mondiale.

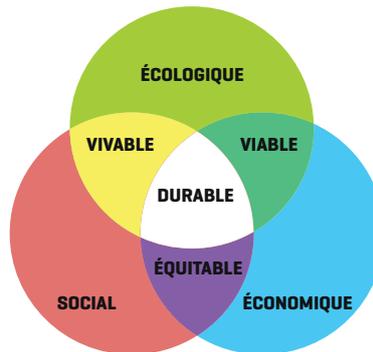
Désormais, le terrain de jeu économique des firmes et des organisations est bel et bien mondial, de l'Occident historique à l'Extrême-Orient en passant par le Moyen-Orient, l'Amérique latine, et demain l'Afrique. Dans la compétition, l'optimisation des coûts - production, logistique, main d'œuvre - et l'accès à la qualité - matières premières, talents - constituent les principaux déterminants des stratégies de développement.

C'est dans ce contexte qu'au cours des années 2000, la notion de développement durable a pris de la hauteur, en posant comme vital l'enjeu dans le présent de maintenir la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins [Rapport Brundtland en 1987 - Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies]. Préserver les générations futures consiste à rendre nos activités durables, en adoptant des pratiques vertueuses au niveau de 3 dimensions : le social, l'économique et l'écologique.

L'impact important de l'activité des entreprises et des organisations sur ces 3 composantes a conduit à l'émergence

du concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations (RSE ou RSO), notion à l'ordre du jour du sommet de la Terre de Johannesburg en 2002.

LES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Définition : "Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"
Rapport Brundtland

QU'EST-CE QUE LA RSE ?

La RSE s'entend comme l'application des principes du développement durable à une entreprise ou à une organisation. En d'autres termes, une entreprise engagée dans une démarche RSE tend à mener des activités durables au sens du développement durable, c'est à dire respectueuse des sphères économique, sociale et écologique.

La mise en œuvre des principes du développement durable au niveau des organisations a conduit à considérer un 4ème pilier fondamental : celui de la gouvernance, permettant notamment d'engager et de maintenir des relations

vertueuses avec les parties prenantes de l'organisation.

Les travaux sur la mise en œuvre de la RSE ont notamment conduit à la norme internationale ISO 26000 [novembre 2010], qui précise l'intégration des normes de responsabilité sociétale, de gouvernance et d'éthique. Il faut noter que la norme ISO 26000 n'est pas certifiable, mais constitue un ensemble de lignes directrices proposées aux entreprises et aux organisations.

Le Label LUCIE, premier label RSE français, témoigne de l'engagement d'une organisation en matière de responsabilité sociétale, selon les lignes directrices de la norme ISO 26000.

Les 7 engagements du référentiel LUCIE :

- Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
- Préserver l'environnement
- Agir avec loyauté et responsabilité sur les marchés
- Valoriser le capital humain
- Respecter les droits fondamentaux de la personne
- Conjuguer les intérêts de l'entreprise et l'intérêt général
- Assurer la transparence du système de décision et de contrôle

De façon générale, les labels RSE n'attestent pas que l'entreprise a atteint un palier ou un niveau de RSE donné, mais attestent que l'entreprise est bien engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa responsabilité sociétale. La RSE n'est donc pas un état, mais une démarche à faire vivre au sein de l'organisation.

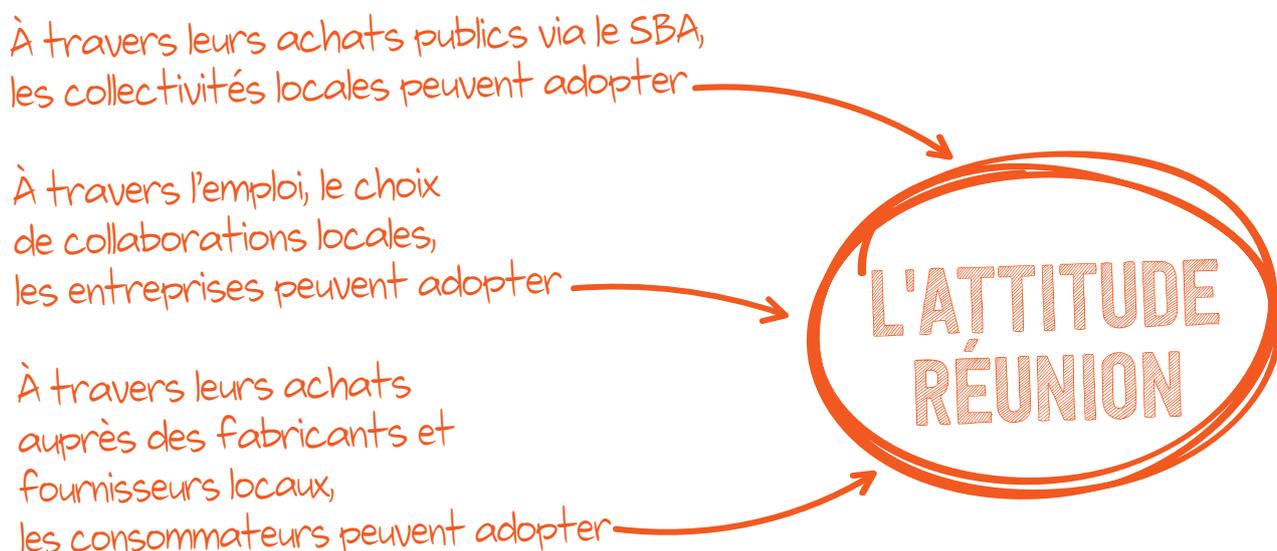
LA CGPME POUR L'ATTITUDE RÉUNION

Il existe aujourd'hui des outils performants permettant de mesurer le pourcentage de retour positif de nos activités sur le territoire. Ce niveau s'apprécie à travers l'emploi sur le territoire, l'investissement, l'implication en matière d'insertion, de protection de l'environnement, de maîtrise de l'énergie, d'engagement éthique, de localisation des achats...

À travers leurs achats publics via le SBA,
les collectivités locales peuvent adopter

À travers l'emploi, le choix
de collaborations locales,
les entreprises peuvent adopter

À travers leurs achats
auprès des fabricants et
fournisseurs locaux,
les consommateurs peuvent adopter



L'ATTITUDE
RÉUNION

“ L'Attitude Réunion, c'est agir au quotidien pour le développement économique et social de La Réunion, C'est faire de nos entreprises locales la force de notre économie ”

Dominique VIENNE, Président CGPME Réunion.

UNE ÉTUDE EN COURS SUR LA RSE À LA RÉUNION



Dans le cadre du stage de validation de fin d'études du Master 2 Développement Durable et Aménagement du Territoire (DDAT) à l'Université de La Réunion, en partenariat avec la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion (DEAL), la CGPME

Réunion et le MEDEF Réunion, Christophe FEING THIAW YAN réalise l'étude «RSE à La Réunion, état des lieux, enjeux et perspectives».

Les objectifs de cette étude sont de dresser un état des lieux des pratiques mises en place en matière de RSE à La Réunion, d'identifier les points forts et les voies d'amélioration en la matière. À terme, la rédaction d'un guide des bonnes pratiques RSE est prévue, dans la perspective de promouvoir la RSE auprès des entreprises. Pour la réalisation de l'étude, Christophe FEING s'est appuyé sur les fichiers de la CGPME et du MEDEF, ainsi que sur ceux de la CCIR et de la CMA (environ 12 000 entreprises au total). Des questionnaires

constituent la matière quantitative de l'étude, complétés par des interviews en one-to-one pour la dimension qualitative.



Christophe FEING
livrera son étude
à la fin septembre 2015

COMMENT ET POURQUOI METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE RSE AU SEIN DE NOS TPE-PME ?

Pour les petites entreprises à La Réunion, très mobilisées en ce moment pour le maintien de leur carnet de commandes, quels peuvent être les avantages d'une démarche RSE ?

Taina TROCHON, experte-consultante RSE, nous livre son analyse.

“Le maintien du carnet de commandes est le moteur de toute entreprise. La Responsabilité Sociétale est un facteur de sécurisation des marchés actuels de l'entreprise et un merveilleux outil pour conquérir d'autres marchés. Au-delà de l'aspect financier, c'est aussi un facteur de croissance pour l'entreprise et tout ce qui la constitue et est en lien avec elle (salariés, clients, acheteurs). Par extension, la démarche RSE est donc bénéfique pour tout le territoire. De plus en plus d'acheteurs publics et grands donneurs d'ordres intègrent des critères de Responsabilité Sociétale. Pour les TPE et PME, intégrer cette démarche permet d'être en capacité de se conformer à ces exigences et d'anticiper de nouvelles attentes, donc d'assurer son carnet de commandes à court et moyen terme.”

La notion de RSE est-elle si complexe qu'elle en a l'air ? Ya-t-il des exemples de pratiques RSE simples à mettre en place ?

Une démarche RSE ne doit pas être complexe ! Il faut juste un peu de méthode... Le facteur essentiel est la motivation, et particulièrement la volonté du chef d'entreprise, de la direction de l'organisation. Généralement, quand les enjeux sont bien compris, la motivation suit.

Beaucoup d'entreprises ont déjà mis en place des actions liées à la RSE. Le tri des papiers dans les bureaux pour leur recyclage en est un exemple (le plus souvent donné !). On peut citer un catalogue d'actions possibles, de bonnes pratiques dont peuvent s'inspirer les entreprises, mais attention, il ne faut pas considérer que mettre en place quelques actions c'est « faire de la RSE ». Trier ses papiers, c'est une bonne pratique environnementale, ce n'est pas « de la RSE ».

L'intérêt d'une vraie démarche RSE, c'est surtout d'avoir une démarche

systémique, d'identifier les actions liées aux enjeux de son entreprise. C'est comme ça que l'entreprise en tirera des bénéfices.



Mais si on veut donner quelques exemples, on peut citer :

- Une gouvernance transparente.
- Dans le domaine social, la qualité des conditions de travail et du dialogue social.
- Les actions environnementales dépendront de l'activité de l'entreprise, et peuvent aller de la gestion des déchets à la restauration de la biodiversité dans des milieux dégradés.
- Des mesures visant à intégrer les parties prenantes (sous-traitants, clients, usagers...) sont souvent oubliées et pourtant simples.

Combien de temps cela peut-il prendre à une entreprise pour mettre en place une procédure RSE ? Quelles sont les principales étapes de la démarche ?

Ici encore, tout dépend de l'entreprise, de sa taille, de son activité, de ses enjeux. Personnellement, je pense qu'il faut s'adapter à la maturité de l'entreprise. Si les enjeux ne sont pas bien compris, rien ne sert d'avancer à marche forcée pour faire de « beaux » plans d'actions...qui ne seront jamais mis en œuvre... L'étape essentielle, et la première, est la connaissance de ses parties prenantes. Comment avancer si on ne connaît pas avec qui, quoi et comment on avance ? Tout le reste en découle.

À quel niveau se situent les acteurs locaux en termes de RSE (entreprises et acteurs publics) ? Quelles en sont les raisons selon vous ?

La notion de Responsabilité Sociétale

existe depuis une trentaine d'années. Mieux connue et appliquée en France depuis une dizaine d'années, elle est extrêmement récente à La Réunion. La norme internationale qui la régit est elle-même très récente puisque qu'elle est sortie en 2010.

Sur notre île, quelques donneurs d'ordres publics et privés intègrent déjà des clauses et se « professionnalisent » sur le sujet. Ce qui veut dire que cela va encore évoluer.

Du côté des entreprises, je ferai la différence entre les entreprises dépendant de groupes qui intègrent déjà cette démarche, mais dont l'application locale n'est pas forcément adaptée au territoire, et les TPE/PME qui découvrent encore et qui souvent ont une idée très partielle du sujet.

Mais nous aurons bientôt une image plus précise puisqu'un travail est mené actuellement par un stagiaire de l'Université de La Réunion, en collaboration avec la DEAL, le MEDEF et la CGPME.

La RSE, l'innovation et le profit sont-elles des notions compatibles ?

L'intégration de cette démarche permet de revisiter les fondements, les fondamentaux et le fonctionnement de l'entreprise. Un tel exercice ne peut qu'apporter une nouvelle vision des choses, de nouvelles idées, et donc de l'innovation et de nouveaux marchés. Tout cela conduit au succès, forcément !



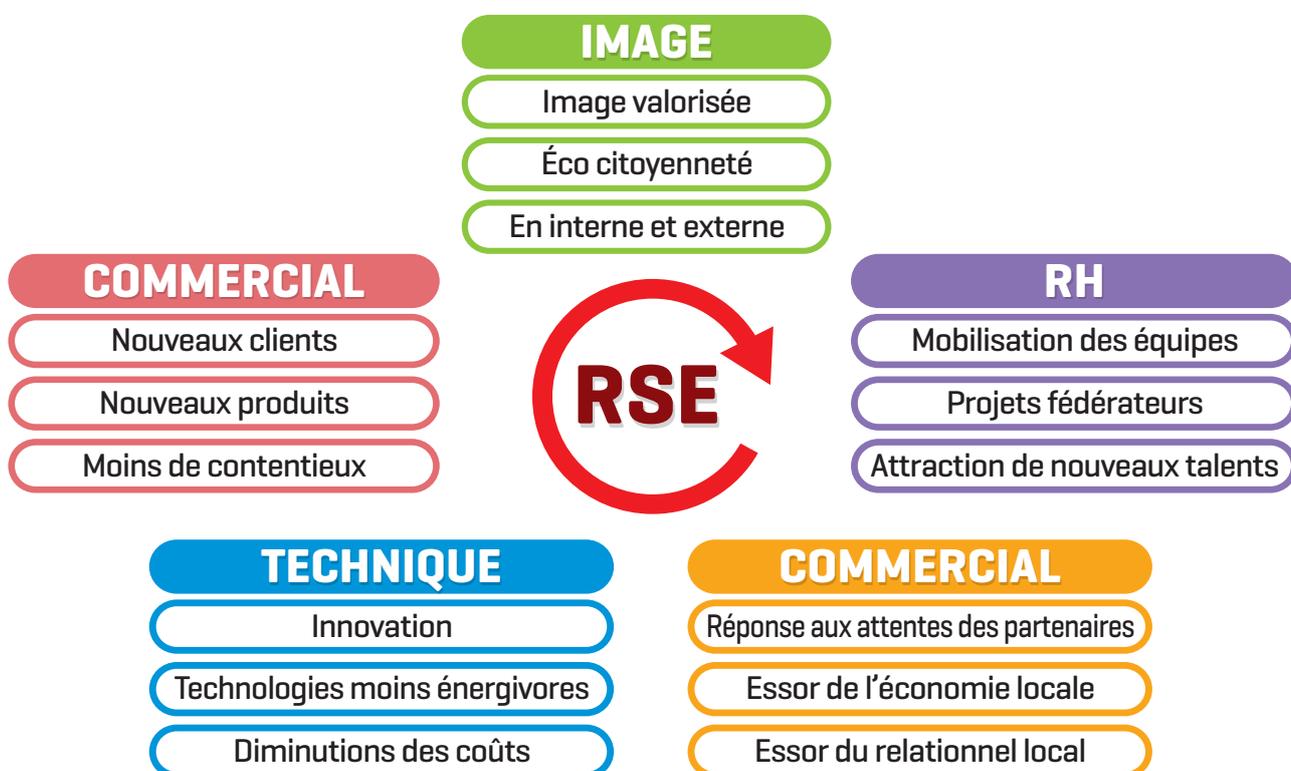
Taina TROCHON,
experte consultante RSE

Les bienfaits d'une démarche RSE se traduisent directement, à plus ou moins long terme, sur le bon fonctionnement de l'entreprise. Il faut d'ailleurs souligner que, pour que leur entreprise fonctionne bien, nombre d'entrepreneurs mettent déjà en œuvre quotidiennement des actions relevant d'une ou de plusieurs dimensions de la RSE.

LES ENJEUX POUR L'ENTREPRISE



DES RETOMBÉES POSITIVES SUR CHAQUE FONCTION DE L'ENTREPRISE



Vertueuses pour le territoire et la société, les démarches RSE sont également utiles au développement pérenne de l'entreprise.

**“Ne pas se
préoccuper
de la RSE,
c’est laisser
le champ libre
à ses
concurrents !”**

M. TARDIF, en tant qu’entrepreneur du secteur du développement durable, qu’est-ce qui vous a poussé vers l’animation de la commission développement durable de la CGPME Réunion ?

Le développement durable est une notion qui est apparue à la fin du XXème siècle, et qui à l’échelle de la planète ou d’un territoire doit prendre en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Au sein de la CGPME Réunion, nous avons évalué sans complaisance les atouts et faiblesses de notre territoire. Nous pensons pour La Réunion, que notre avenir passera par un ancrage territoriale fort, dans un environnement économique mondialisé. Nous pensons que c’est une des solutions à la crise financière. Car un territoire qui travaillera à la cohésion et à la stabilité de son système plutôt qu’à la seule notion de performance à court terme, lui permettra de regarder l’avenir avec plus de sérénité. Sous l’impulsion de notre Président Dominique VIENNE, le SBA [outil d’ancrage territorial], est aujourd’hui reconnu par le secteur économique réunionnais qui se l’ai approprié.

La commission développement durable a comme objectif de fournir

à nos adhérents les prochains outils de l’ancrage territoriale et donc de leur réussite économique. Acteur économique dans l’eau, source de richesse de notre île, et source de vit, il me semblait important d’être acteur également dans l’action au sein de la CGPME Réunion.

Mais rappelons-le, une commission ne vit que parce que nous avons des adhérents qui y participent.

Quel regard portez-vous sur la situation des TPE-PME locales concernant le développement durable ? Les entreprises locales vous semblent-elles suffisamment accompagnées par les pouvoirs publics en la matière ?

Les TPE-PME sont accaparées par la crise et ne visualisent pas toujours le champ d’action du développement durable. Souvent c’est un “machin” destiné aux grands groupes, dont on ne voit que le côté environnemental. De nombreux donneurs d’ordre ont déjà intégré des critères de développement durable dans leur cahier des charges. Les subventions en intègrent aujourd’hui mais encore trop accès environnement, en oubliant les deux autres axes, économique et sociale.

Il est important de bien réaliser que le développement n’est pas un “machin” pour les autres. Les touristes des pays du nord choisissent leur destination en fonction de critère de développement durable. Qu’on le veuille ou non, nous sommes notés. Chacun des acteurs du territoire doit prendre conscience de ce fait, et doit agir pour améliorer à son niveau notre cotation développement durable.

La commission a pour mission cette prise de conscience.

La responsabilité sociétale n’est-elle pas également une notion plus large qui englobe chaque acteur de La Réunion ?

Après le SBA, l’autre outil que nous voulons utiliser pour continuer à renforcer l’ancrage territorial, c’est la RSE. La mission de la commission va être de vulgariser et démystifier la RSE auprès de nos adhérents. Les

chefs d’entreprises ne considèrent pas la RSE comme une priorité dans sa gestion quotidienne. Mais ils sont comme Monsieur JOURDAIN. Ils font déjà de la RSE, mais ne le savent pas. Parallèlement, la commission va leur apporter les formations qui leur permettront de prioriser leurs démarches et savoir s’évaluer.

Car il est évident que cette notion sera de plus en plus présente dans les échanges professionnels. La technicité ne suffira plus. Ne pas s’en préoccuper, c’est laisser champ libre à ses concurrents..

La RSE, c’est acheter au maximum local, employer local, dépenser local, protéger son territoire. C’est mettre en place les conditions pour que notre territoire ait un avenir.

Comment pensez-vous que les pouvoirs publics pourraient mieux accompagner les entreprises ?

Il faut que les bonifications de subvention soient plus accès RSE, et moins environnement. Que des formations soient financées pour les chefs d’entreprises. Que les appels d’offres prennent de plus en plus en compte ces critères; mais également que les pouvoirs publics simplifient l’accès aux appels d’offres pour les PME qui n’ont pas le personnel des grands groupes. Il est important que tout le monde intègre cette notion de territoire qui nous concerne tous.



Jean-François TARDIF, gérant d’ABSYS OI et directeur de la commission développement durable de la CGPME Réunion

ACTEURS PUBLICS, COMMENT STIMULER LA RSE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

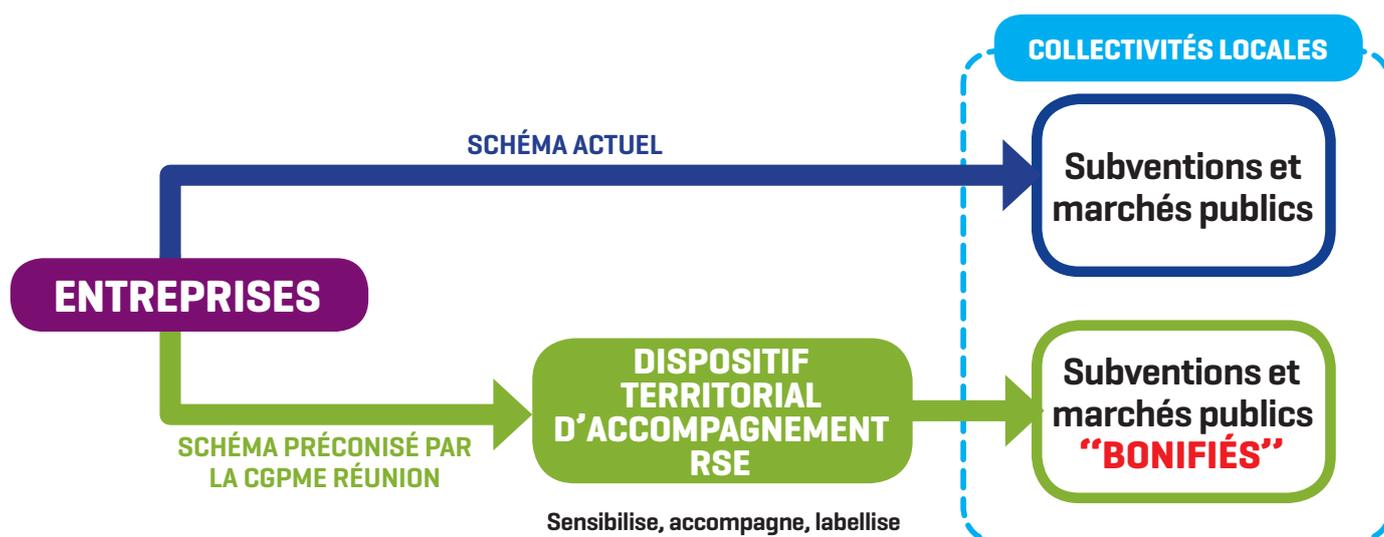
Responsabilité Sociétale des Entreprises

Si la RSE constitue un ensemble de pratiques vertueuses pour les entreprises, la société et donc pour l'emploi et la cohésion sociale, comment les développer à La Réunion ?

Axe phare de l'État via le Ministère du Développement durable (Cf. Grenelle de l'Environnement notamment), certains aspects de la RSE peuvent faire l'objet d'obligations pour les entreprises. C'est par exemple le cas pour les obligations des grandes entreprises relatives à la transparence financière ou à l'obligation

de réalisation d'un bilan carbone. Au niveau des territoires, certaines collectivités régionales ont su développer des politiques d'incitation des entreprises au développement des pratiques RSE. Ces pratiques s'appuient sur un dispositif d'accompagnement des entreprises pour progresser en matière de RSE, à même de mesurer les performances RSE des entreprises. En fonction du niveau de performance RSE des entreprises, la collectivité pourra élaborer un régime d'aides bonifiées.

À LA CGPME, NOUS PENSONS QUE LA CO-RESPONSABILITÉ ENTRE TERRITOIRE ET ENTREPRISES POURRAIT SE TRADUIRE PAR LA MISE EN PLACE DE SUBVENTIONS ÉCO-CONDITIONNÉES.



LES ENTREPRISES FRANÇAISES CHAMPIONNES DE LA RSE ?

La médiation inter-entreprises, liée au Ministère des Finances, et Ecovadis, a publié en mars 2015 une étude sur les engagements RSE de 12 000 entreprises parmi l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et les pays émergents BRICS [Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique-du-Sud].

Globalement, il en ressort que la France fait figure de leader en matière de RSE, notamment sur les questions environnementales et sociales, même si la France apparaît moins

performante sur les questions liées à l'éthique des affaires.

Part des entreprises ayant un système de management de la RSE considéré comme performant et exemplaire :

- France : 47 %
- OCDE : 40 %
- BRICS : 15 %

Vous pouvez télécharger l'étude sur le site de la médiation inter-entreprise : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-interentreprises/france-leader-en-rse>



ACTU JURIDIQUE

ÉVOLUTION DU RÉGIME DE L'OCTROI DE MER : LA DOUANE VOUS INFORME

La réforme du régime de l'octroi de mer est entrée en vigueur le 1er juillet 2015 pour les importateurs et les producteurs locaux qui y sont déjà assujettis [CA de production > 550 000 €].

Une des modifications importantes apportées par la loi concerne le seuil d'assujettissement à l'octroi de mer interne.

Les sociétés réalisant plus de 300 000 € de chiffre d'affaires de production locale seront en effet assujetties à compter du 1er janvier

2016. Cela signifie concrètement qu'ils devront facturer l'octroi de mer interne sur les ventes réalisées à La Réunion des biens qu'ils produisent localement. En outre, chaque trimestre, ils devront déposer une déclaration récapitulative de ces ventes et acquitter la taxe due auprès du service des douanes.

L'attention des opérateurs est attirée sur le fait que, pour se conformer aux modifications apportées par la loi du 29 juin 2015, le Conseil Régional de La Réunion a adopté un nouveau tarif

d'octroi de mer [externe et interne] et un nouveau dispositif d'exonération, applicables depuis le 1er juillet 2015.

L'ensemble du dispositif peut être consulté sur les pages relatives à l'octroi de mer sur le site Internet de la Préfecture de La Réunion [www.reunion.pref.gouv.fr], rubrique "Son action/Douanes, commerce extérieur/Fiscalité locale /Octroi de mer".

ÉCLAIRAGE : BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme une personne ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

DÉFICIENCE MOTRICE

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

DÉFICIENCE SENSORIELLE

■ AUDITIVE

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.

■ VISUELLE

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu.
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise [menu, catalogue...], proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

DÉFICIENCE MENTALE

■ INTELLECTUELLE OU COGNITIVE

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.

■ PSYCHIQUE

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>



AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

Accélérateur de projets d'avenir

PROSPECTIVE

ATTRACTIVITÉ

INNOVATION

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

OBSERVATOIRE

AGITEZ
VOS IDÉES



En quête de nouvelles techniques pour innover ? Les Semaines de l'Innovation sont là pour vous !

Organisées par le Comité Régional pour l'Innovation et NEXA, elles vous apporteront tous les outils et les bonnes pratiques pour initier ou développer votre projet innovant au travers de conférences, d'ateliers-entreprises et de moments conviviaux de networking.».

À VENIR EN 2015

Fin-Septembre 2015 :

Innovation ouverte et collaborative

Fin-Octobre 2015 :

Design : levier d'innovations

Découvrez en images
les bilans des précédentes
Semaines de l'Innovation :



Innovons
La Réunion

EVALUEZ
LE POTENTIEL
DE VOTRE
PROJET

Vous souhaitez vérifier le caractère innovant de votre projet ? Confirmer sa faisabilité ? Vous (re) positionner vis-à-vis de la concurrence ? Obtenir des conseils stratégiques pour votre développement ?

Profitez d'une Expertise Innovation gratuite, confidentielle et globale : bénéficiez d'une étude approfondie et de recommandations stratégiques de la part de NEXA et de notre cabinet-partenaire Tech2market, expert international et sectoriel.

Votre projet est structurant, innovant ? Vous ambitionnez de créer des emplois ? Découvrez l'accélérateur NEXA : votre meilleur allié !

De la stratégie d'entreprise à l'analyse marketing, en passant par la structuration financière, le plan de communication ou la mise à disposition d'une hotline juridique, NEXA vous propose un accompagnement personnalisé, vous apporte des solutions concrètes et mandate des cabinets d'experts, pour vous donner toutes les chances de réussir.

Découvrez
nos offres
Innovation et
Accompagnement de
projet :



www.nexa.re

ACCÉLÉRATEUR
DE
CROISSANCE

Contact : contact@nexa.re - www.nexa.re - Tél : 02 62 20 21 21



L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER - Fonds Européen de Développement Régional

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA DSN OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

La Déclaration Sociale Nominative est un projet majeur du « choc de simplification » initié en France pour les entreprises, qui va remplacer toutes les déclarations sociales. La loi prévoit la généralisation de la DSN à toutes les déclarations sociales à partir du 1er janvier 2016.

La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et la transmission dématérialisée de signalements d'événements.

Dans un contexte de complexité administrative et déclarative très forte, le gouvernement a fait de la DSN un des chantiers majeurs du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

HIER :

Plusieurs déclarations transmises à plusieurs destinataires : les entreprises devaient fournir de nombreuses déclarations, à des échéances différentes et les envoyer à différentes adresses selon les organismes concernés.



AUJOURD'HUI :

Plusieurs déclarations transmises via un canal unique : portail net-entreprises.fr.

Les entreprises ont toujours différentes déclarations à fournir, mais leur nombre est sensiblement réduit puisque d'ores et déjà les entreprises peuvent transmettre la DSN en remplacement de 4 déclarations :

- l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières (DSIJ),
- l'Attestation Employeur destinée à Pôle emploi (AE),
- la Déclaration et l'Enquête de Mouvements de Main d'Œuvre (DMMO et EMMO),
- la radiation des contrats groupe pour les contrats en assurance complémentaire et supplémentaire.

LA LOI PRÉVOIT LA GÉNÉRALISATION DE LA DSN À TOUTES LES DÉCLARATIONS SOCIALES À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2016



Pour plus d'informations :
<http://www.dsn-info.fr/> : vous y retrouverez explications, fiches pratiques et vidéo de démonstration.

CGSS de La Réunion :
 Tél. : 0262 40 99 17 ou 0262 40 36 35

LES AVANTAGES

Avec la DSN, il n'y a plus qu'un seul et unique fichier de données à envoyer vers un point unique de stockage dans lequel les organismes viendront se servir.

POUR LES ENTREPRISES ET LES TIERS DECLARANTS

- la réduction du nombre de déclarations à effectuer,
- la simplification des déclarations au rythme du cycle de paie,
- la sécurisation et la fiabilisation des obligations sociales avec moins de risque d'erreurs, de contentieux et de pénalités. La maîtrise de ses données est meilleure et le dispositif de contrôles complet et clair,
- la performance : maîtrise, efficacité, fiabilité au service

POUR LES SALARIES

- la sécurisation des droits grâce à une identification unique valable auprès de tous les organismes,
- la simplification des démarches et l'assurance de la portabilité des droits,
- la confidentialité renforcée des données en circulation, celles-ci étant moins nombreuses.

NOS MANDATAIRES EN ACTION

SARDAR RAHIM KHAN IMPRIMERIE CONTINUE OFFSET

Élu à la Chambre des Commerces et de l'Industrie de La Réunion, j'occupe le poste de président de la commission industrie et énergie et de la commission des finances.

Être mandataire de la CGPME au sein de cette instance, c'est participer concrètement à la construction économique de La Réunion.

C'est pour cette raison, qu'à mon sens, être mandataire CGPME est synonyme d'implication, de passion, de challenge mais surtout d'honnêteté intellectuelle.



THIERRY LAMORLETTE CORTO CONCEPT



Membre de la commission emploi formation de la CGPME, j'ai été sollicité pour un mandat au sein du Comité Régional de l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (CREFOP), en compagnie de mes confrères Pascal PLANTE et Thierry FAYET.

Novice en matière de représentation de ce genre, j'ai découvert un monde institutionnel très éloigné des PME et de ses préoccupations. Il m'a alors semblé d'autant plus important de porter la voix et défendre les intérêts des entreprises réunionnaises,

pour que soient mieux prises en considération nos attentes et nos problématiques quotidiennes.

Un mandataire se doit de rester objectif et lucide, et toujours se recentrer sur l'intérêt général des PME, sans se laisser piéger par des débats experts ou des enjeux de pouvoir qui peuvent occulter les réalités professionnelles.

Il est essentiel que les membres de la CGPME fassent remonter leurs constats et leurs attentes, afin de mieux légitimer et donner du poids à notre représentation.

JEAN-FRANÇOIS TARDIF ABSYS OI

Je suis actuellement administrateur de la Cité des Métiers et du Club Export, mandataire au CRIESR (Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale de La Réunion), vice-président de la CGPME et directeur de sa commission développement durable.

Je suis devenu mandataire CGPME par hasard (enfin s'il existe). C'est essentiellement la rencontre d'hommes et de femmes de qualités, ayant des valeurs que j'apprécie, qui

m'a donné l'envie de m'investir au sein de la CGPME.

La CGPME est une confédération d'entreprise, certes, mais surtout une histoire humaine créée et animée par des hommes et des femmes d'action.

Je crois que les qualités et compétences pour être mandataire de la CGPME sont très simples : engagement, assiduité, valeurs humaines, sens des responsabilités et esprit d'équipe.



BUSINESS BREAKFAST : UNE 3ÈME ÉDITION QUI FAIT ÉCHO



Pierre-Yves FABULET, gérant de l'entreprise CYATHEA, a eu l'honneur de faire découvrir son activité à ses confrères du monde entrepreneurial jeudi 13 août 2015.

Autour d'un petit déjeuner dynamique, les chefs d'entreprises locaux ont

eu l'occasion de découvrir une autre activité que la leur : l'étude environnementale.

CYATHEA est un bureau d'études et de conseil réunionnais qui dispose d'une expérience de 20 années en matière d'environnement, d'agriculture, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Que ce soit dans le domaine des expertises et du génie écologique, des dossiers réglementaires ou de l'assistance environnementale au sens large, son équipe répond à des besoins variés et a su développer des compétences pluridisciplinaires au service des entreprises et du territoire.

Pour en savoir plus : www.cyathea.fr ou py.fabulet@cyathea.fr

Moment intense en échanges et en convivialité, cette 3ème édition du Business Breakfast fut l'occasion pour les entrepreneurs présents de se rencontrer et d'échanger leurs cartes de visite. Mais aussi, pour Pierre-Yves FABULET, de présenter son activité au grand public via la presse. À la CGPME, « On ne travaille plus dans son coin » [Le Quotidien, 14 août 2015].

Vous aussi, contactez-nous au 0262 96 43 16 pour organiser votre Business Breakfast !

4ÈME RENCONTRES MAURICE-RÉUNION

Le Club Export Réunion, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Maurice, organise les 5 et 6 novembre 2015 au Sofitel de Flic en Flac à Maurice, les quatrième rencontres Maurice-Réunion. Soutenues par la Région Réunion, l'Europe et labellisées par la Cop21, le thème de cette édition qui se tient chaque année depuis 2012 est « développement durable et smart city ». A travers des ateliers, des espaces d'exposition, des visites de sites, des hubs de discussion ou encore de rendez-vous BtoB, l'un des objectifs phares de ces rencontres

sera de mettre en commun nos complémentarités, afin de faire émerger des opportunités d'affaires sur des marchés porteurs, en Afrique de l'est par exemple.

De même, la pertinence de ces projets pour les îles sœurs est légitime face aux stratégies de conception et d'aménagement de villes futures, durables et intelligentes prévus à Maurice tout en respectant les contraintes tropicales. De son côté, la Réunion se positionne dans une tendance complémentaire, avec une adaptation de l'aménagement du

territoire en milieu tropical via des méthodes de travail normalisées aux règles françaises et européennes, jouissant également de plateaux scientifiques d'innovation.

Le Club Export compte également capitaliser sur les nombreuses success stories des 3 dernières éditions, qui ont rassemblé plus de 600 participants et une centaine d'exposants, avec une centaine de rendez-vous d'affaires à chaque édition.

Pour plus d'infos : bastien.waleckx@clubexport-reunion.com
0262 92 24 25

AGENDA

LE 15 SEPTEMBRE | Commission Développement Durable

LE 18 SEPTEMBRE | Business Breakfast 4ème édition

LE 1^{ER} ET 2 OCTOBRE | CARREFOUR DES COMMUNES (2ÈME ÉDITION)

LE 13 OCTOBRE | Commission Emploi Formation

LE 20 OCTOBRE | Commission Développement Durable

**EMPLOYEUR,
RENSEIGNEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT**

L'article 1 de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) prévoit que tous les salariés du secteur privé devront bénéficier d'une couverture complémentaire santé cofinancée à minima à 50% par leur entreprise au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

La complémentaire santé de Groupama permet de répondre à ses obligations légales. **N'attendez pas le dernier moment, renseignez-vous dès maintenant !**

NOTRE MUTUELLE SANTÉ
GROUPAMA
CONFORME À L'ANI

100%
AVEC LES
PROS

Assurance Groupama Santé Active
à retrouver sur groupama.fr

0262 300 300

coût d'un appel local depuis un poste fixe.



Toujours là pour moi.

Voir conditions en agence. 0262 300 300 coût d'un appel local depuis un poste fixe. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Groupama Océan Indien - 7 rue André Lardy BP 103 97438 Sainte Marie. Entreprise régie par le code des assurances. Service Communication G01. Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Shutterstock - Being - Février 2015.

**CHEFS D'ENTREPRISE
DE TPE & PME**

ENTREPRENEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

POUR ÊTRE AU CŒUR DE L'ACTU

QUI VOUS CONCERNE

Une seule adresse

WWW.CGPME-REUNION.COM



**L'ENTREPRISE LOCALE,
FORCE DE NOTRE ÉCONOMIE.**





PACK MUTA ENTREPRISE

la complémentaire santé préférée de tous les salariés

8 bonnes raisons de choisir MUTA Santé

Aucune avance de frais chez les professionnels de santé ⁽¹⁾ ;

Prise en charge à 100% de vos lunettes de vue ⁽²⁾ ;

Cotisation offerte pour tous les enfants scolarisés et assurés jusqu'à 26 ans révolus, sur présentation d'un certificat de scolarité ;

Pas de limite d'âge à l'adhésion ;

Service Adhérents joignable toute la semaine
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h30 (Appel non sur-taxé) ;

Suivi en ligne de vos remboursements sur www.mutasante.com ;

Proximité avec un réseau de **8 agences**
sur Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre,
Le Tampon, Saint-Joseph et Saint-André ;

Jusqu'à **5 formules** de garanties différentes au choix.

*Entreprises, nous
avons la mutuelle
qu'il vous faut !
Un conseiller est
à votre écoute*

www.mutasante.com

02 62 947 700



(1) Chez les professionnels de santé conventionnés. (2) Dès la formule Saphir, chez les opticiens agréés MUTA. Mutuelle Générale Solidarité Réunion (MGSR) - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN n° 388 213 423. Siège social : 14, Boulevard Doret - BP 340 - 97467 Saint-Denis cedex. Pour la santé, La MGSR est substituée par la Mutuelle de la Réunion pour les branches 1 et 2. Mutuelle régie par le code de la Mutualité soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 01 rue Talbot 75436 Paris Cedex 09, cet organisme indépendant peut être saisi directement par un assuré. Le contrat est assuré par la Mutuelle de la Réunion - Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN n° 321 073 470, agréée en branches 1, 2 et 20 - Mutuelle de la Réunion Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (MR SSAM) - Organisme soumis aux dispositions du Livre III du Code de la Mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN n° 443 459 615. Siège social : 14, Boulevard Doret - BP 340 - 97467 Saint-Denis cedex.